

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POUILLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim,

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
M. Denis MORTELECQUE à M. Ludovic DEMATHIEU
Mme CAPANNELLI Claire à Mme Camille WEBER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°5

FINANCES

Approbation du budget primitif 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 26

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 30 avril 2026

Date de réception en préfecture : 30 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

N°5

FINANCES

Approbation du budget primitif 2026

Préambule

Vu les articles L2311-1, L 2312-1-29, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif,

Vu l'avis favorable des membres de la commission de préparation et de coordination des conseils municipaux du 22 avril 2026,

Attendu qu'un débat portant sur les orientations budgétaires s'est déroulé en conseil municipal du 08 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le budget primitif pour l'année 2026,

Attendu que l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors de la délibération sur le budget primitif, les crédits sont votés par chapitre.

Il est proposé de voter le budget comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	5 776 189,23 €
Dépenses et recettes d'investissement :	2 698 630,32 €

Le Quorum constaté,

Le conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. Bernard POULLIER,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (22 voix pour, 7 abstentions),

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

